



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant le programme de travail de l'Institut pour 2003

Huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif a examiné la note du Secrétaire général (A/C.5/57/4) sur une demande de subvention de 227 600 dollars destinée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui a été présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut concernant le programme de travail de l'Institut pour 2003. Le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général lors de l'examen du rapport.
2. Comme il est indiqué dans la note susmentionnée, le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 prévoit au chapitre 4 (Désarmement) un crédit de 447 100 dollars des États-Unis représentant la subvention de l'Organisation à l'Institut (ibid., par. 3). Sur cette somme, un montant de 219 500 dollars a déjà été utilisé pour 2002, ce qui laisse un solde de 227 600 dollars pour 2003.
3. Dans son rapport sur le projet de programme de travail et de budget de l'Institut pour l'exercice biennal 2002-2003, le Directeur de l'UNIDIR indique que cette subvention, qui doit permettre de couvrir les dépenses afférentes à la Direction et à l'administration, est importante non seulement sur le plan économique, mais aussi pour garantir l'indépendance de l'Institut (A/57/302, par. 5).
4. Le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'approuver la demande d'un montant de 227 600 dollars pour l'UNIDIR en 2003.

